

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS1387

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 4

I. – À la quatrième ligne de la troisième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 273,7 »

le montant :

« 272,7 ».

II. – À la quatrième ligne de la deuxième colonne du même tableau, substituer au montant :

« 269,7 »

le montant :

« 270,7 »

III. – En conséquence, à la quatrième ligne de la quatrième colonne du même tableau, substituer au
montant :

« -3,9 »

le montant :

« -2,0 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à indiquer que le Gouvernement ne fait pas apparaître dans les tableaux d'équilibre des régimes obligatoires les effets réels d'un recul de l'âge légal de départ en retraite et d'une augmentation du nombre de trimestres cotisés nécessaires sur les dépenses de la branche

vieillesse. Le Gouvernement ne fait pas plus apparaître les recettes nouvelles en termes de cotisations sociales que cette réforme générera.